



●●●● EDITORIAL

Restons tous entièrement mobilisés !

Nous sommes plus que jamais mobilisés malgré la campagne d'*homéo-bashing* qui sévit actuellement autour de nous. Cette vague de mépris décourage certains confrères et leurs patients. Il est donc indispensable de nous battre sur tous les fronts : le médicament, l'enseignement universitaire, le droit au titre de médecin homéopathe, la vérité scientifique ! Cette newsletter vous en rend compte.

La décision de la ministre des solidarités et de la santé a été un fâcheux concours de circonstance et un manque de recul de sa part (les révélations du *Point* sur la manière dont la ministre a décidé ce déremboursement sont éloquentes à cet égard !). Surtout, nous constatons que l'évaluation de la Haute autorité de Santé (HAS) s'est faite à charge, sans la moindre prise en compte des spécificités de notre méthode et de notre approche thérapeutique. Et même aujourd'hui, les propos du décret énoncent des contre-vérités sans rapport avec les conclusions de la HAS.

En effet, l'argument selon lequel nos patients consommeraient autant de médicaments classiques que les autres, argument avancé depuis la décision du déremboursement, doit tout particulièrement faire rire (ou pleurer) les délégués à l'Assurance maladie...

Nos combats prioritaires sont les suivants :

- Maintenir et dans notre esprit, développer, l'enseignement à l'Université où nous comptons quelques soutiens de poids, particulièrement courageux par les temps qui courent !
- Défendre notre "droit au titre" auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins (CNOM) auquel nous avons demandé un rendez-vous (voir paragraphe suivant).
- Nous rapprocher des mutuelles qui souhaitent continuer à rembourser les consultations et les médicaments homéopathiques.

Ne baissons pas les bras ! Continuez à mobiliser vos patients et vos confrères.

Dr Charles Bentz, Président du SNMHF

●●●● SOMMAIRE

PRATIQUE MEDICALE
Décision du CNOM : le maintien du droit au titre de médecin à orientation homéopathie, un enjeu majeur !

Page 2

REMBOURSEMENT
Campagne « L'homéopathie est toujours remboursée »

Page 3

DANS LE MONDE
Le gouvernement allemand maintient le remboursement de l'homéopathie

Page 4



Suivez le SNMHF sur
www.facebook.com/SNMHF

● PRATIQUE MEDICALE

Décision du CNOM : le maintien du droit au titre de médecin à orientation homéopathie, un enjeu majeur !

Depuis 1975, les médecins ayant validé un cursus de formation en homéopathie ont le droit d'inscrire « Homéopathie » sur leur plaque professionnelle et sur leurs ordonnances.

Le déremboursement de l'homéopathie pourrait être suivi d'autres mesures toujours plus agressives envers l'homéopathie et les médecins qui la prescrivent. En effet, le président du Conseil national de l'Ordre des Médecins (CNOM) veut que le Conseil délibère sur ce droit au titre au début du mois d'octobre.

Le SNMHF a pris l'initiative de solliciter un rendez-vous avec le président du CNOM. Deux importants syndicats de médecins, le SML et Les Généralistes-CSMF, nous soutiennent dans notre démarche et feront partie de la délégation qui devrait rencontrer le Dr Patrick Bouet, président de l'Ordre, tout comme le Dr Alain Sarembaud, président de la Fédération nationale des sociétés médicales d'homéopathie, du doyen Berthou de l'Université de Brest, de Joël Siccardi, président de l'Association AHP.

Nous avons notamment écrit au président du CNOM :

« Vous avez annoncé que le Conseil national de l'Ordre des médecins allait prendre une décision sur le droit au titre pour les médecins formés à la prescription de l'homéopathie.

(...)

Votre décision a une importance considérable pour les jeunes médecins en cours de formation mais aussi pour nos patients. En effet, une absence d'identification des médecins dûment formés en homéopathie ne permettra plus aux patients de s'orienter en toute sécurité, ni à nos confrères de trouver un médecin correspondant. Cela risque, de plus, d'ouvrir la porte à la pratique non médicale de l'homéopathie faisant ainsi courir un risque majeur aux patients.

Votre décision concernera tout un ensemble de la profession médicale dont nous voudrions être les porte-paroles. »

- Il est bien sûr important de rencontrer en urgence les responsables départementaux de l'Ordre pour leur exposer les enjeux. Appelez-nous pour connaître vos représentants localement et les contacter.



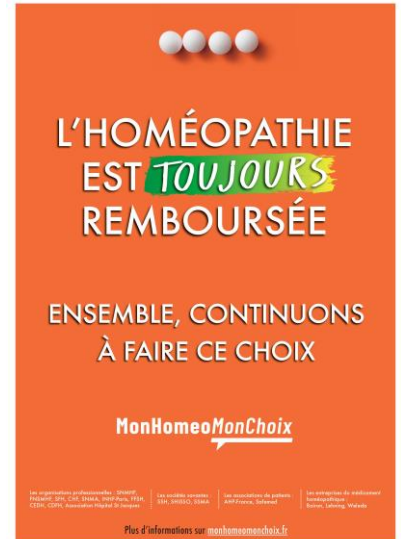
● REMBOURSEMENT

Campagne « L'homéopathie est toujours remboursée »

Le collectif qui réunit les porte-paroles de l'homéopathie en France (médecins, patients, laboratoires) a conçu cette affiche pour rappeler à nos patients et à nos collègues professionnels de santé que les médicaments homéopathiques sont pour le moment toujours remboursables.

En effet, de nombreux patients, pharmaciens et médecins pensent, sans doute à juste titre, que les Français sont nombreux à penser que le déremboursement est déjà effectif. Or il n'en est rien, même si un premier décret publié le 31 août concerne déjà certaines préparations. Les médicaments homéopathiques restent remboursés à 30 % jusqu'à la fin de cette année, puis à 15 % en 2020, avant d'être déremboursés.

Nous invitons tous nos adhérents à diffuser cette affiche au nom de la campagne #MonHoméoMonChoix, à l'imprimer et à la mettre en évidence dans votre cabinet.



Le SNMHF a rendez-vous au ministère de la Santé...

Le conseiller de la ministre de la Santé a répondu favorablement à notre sollicitation de rendez-vous pour échanger sur les pistes de réflexion visant à limiter l'impact du déremboursement sur la place de l'homéopathie et sur son accessibilité. Cette rencontre prochaine a été voulue par le collectif pour la défense de l'homéopathie afin d'assurer la continuité des échanges entrepris depuis le 12 juillet dernier.

... Et pendant ce temps, Agnès Buzyn tacle l'homéopathie

Si l'on en croit le numéro du *Point* du 12 septembre dernier, la ministre de la Santé a été fortement influencée par un confrère américain pour décider de dérembourser l'homéopathie.

Dans cet entretien au *Point*, Mme Buzyn porte un jugement méprisant et caricatural à l'égard de notre méthode et de notre approche thérapeutique. Selon la ministre, l'homéopathie « *relève d'un autre siècle* ». Elle décrit le processus de fabrication des médicaments homéopathiques de la manière suivante, aussi subtile qu'un tweet d'étudiant pro-antifakemed : « *On dilue (la souche, nldr] dans une piscine olympique, qui elle-même est diluée à l'échelon de la galaxie* ». De même, la ministre explique que « *l'homéopathie participe à*

la surconsommation médicamenteuse ». Cette assertion n'est soutenue par aucune étude scientifique crédible. De nombreuses études, aux comités scientifiques et médicaux reconnus, ont montré que la consommation de médicaments homéopathiques est au contraire associée à une consommation moindre d'autres médicaments comme les anti-inflammatoires, les antidouleurs et les anti-dépresseurs.

Dans le même temps, le 11 septembre à l'Assemblée nationale, Agnès Buzyn aurait déclaré selon *Le Généraliste* du 13/09 : « On ne rembourse pas des médicaments pour des raisons idéologiques » ...

Au travers de telles révélations, Agnès Buzyn foule aux pieds son engagement, pris à plusieurs reprises, d'observer une position neutre à l'égard de ce dossier afin de ne pas alimenter une polémique particulièrement violente et entachée de contre-vérités.

- **Le collectif pour la défense de l'homéopathie a publié un communiqué de presse s'insurgeant contre sa position.**

● DANS LE MONDE

Le gouvernement allemand maintient le remboursement de l'homéopathie

Vérité en-deçà du Rhin, erreur au-delà, pourrait-on dire... L'Allemagne vient en effet de faire le choix exactement contraire à celui de la France pour ce qui est du maintien du remboursement des médicaments homéopathiques. Le gouvernement allemand a décidé, le 18 septembre, de conserver le remboursement statutaire des médicaments homéopathiques. Arguments de bon sens : les économies réalisées seraient nulles mais le mécontentement des patients important.

Les homéopathes espagnols voient rouge et contre-attaquent

Nos confrères espagnols et l'ensemble des prescripteurs de médicaments homéopathiques agissent pour se défendre contre les attaques de leur gouvernement, qui milite carrément au sein de l'Union Européenne pour sortir l'homéopathie du champ médical. Ils portent plainte devant la justice européenne pour harcèlement. Leur plainte vient d'être jugée recevable par la commission.



Les 9^e assises du médecin homéopathe Jeudi 26 Mars 2020 à Malakoff

Nous vous invitons à participer en nombre à nos prochaines Assises du Médecin Homéopathe, à Malakoff (AFML, 40 rue Gabriel Crié) le jeudi 26 mars 2020.

Deux thèmes principaux seront traités :

1. L'avenir de l'homéopathie : intégrée, solidaire !
2. Comment évaluer l'homéopathie et sa pratique en 2020

Plusieurs intervenants sont déjà pressentis : universitaires, juristes, anthropologues, experts en politique de santé...

« Rapport australien » : la première version de l'étude, favorable à l'homéopathie, remonte enfin à la surface

Les détracteurs de l'homéopathie citent régulièrement une méta-analyse réalisée en 2015, en Australie, comme preuve de l'inefficacité de l'homéopathie. Or, il a été établi que le rapport rendu publié était une version rectifiée d'une première analyse, qui concluait favorablement à l'égard de l'homéopathie.

Ce premier rapport vient enfin de réapparaître. Selon le Homeopathy Research Institute, le document de clarification explique qu'il avait été préparé par un consultant dont le contrat a été résilié par « accord mutuel », qu'il n'est donc pas complet et ne constitue pas un document officiel. La version annotée de ce premier rapport compte près de 300 pages. L'auteur concluait qu'il existe « *des preuves encourageantes de l'efficacité de l'homéopathie* » dans cinq états pathologiques.

[Cliquez ici pour plus d'informations.](#)

Le Médecin Homéopathie, newsletter du SNMHF ● 79, rue de Tocqueville – 75017 Paris ● Tél. 01 44 29 01 31 ● snmhf@club-internet.fr ● www.snmhf.net ● Directeur de la Rédaction : Dr Charles Bentz, président du SNMHF ● Rédaction : Jean Remy, Intelligible ● Comité éditorial : Dr Charles Bentz, Dr Christine Bertin-Belot, Dr Marilu Caron-Philippon, Dr Didier Deswarte, Dr Anne-Sophie Donada, Dr Dominique Jeulin-Flamme, Dr Viviana Leuci-Huberman, Dr Pascal Neveu, Dr Florence Paturel - www.snmhf.net